

## Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 602/18 relatif au réaménagement du port et des quais

La commission composée de Messieurs Pierre-André Délitroz, Nicolas Perrin et Madame Natacha Zari-Stucki, rapporteur, s'est réunie le 12 février 2018 à l'Hôtel de Ville en présence de Madame Nathalie Gigandet, déléguée municipale.

En préambule, la commission remercie Madame Nathalie Gigandet pour ses explications et les réponses apportées aux questions de la commission.

La Municipalité souhaite par le réaménagement de ce lieu qu'il soit accueillant pour tous en passant par l'usager du port, les riverains et les touristes de passage. Elle souhaite une place aménagée qui soit facile d'entretien et durable. Ce projet a donc été élaboré en collaboration avec le service des travaux qui en assurera l'entretien.

### Précisions sur la nature des travaux

Fontaine :

La mise en valeur de la fontaine existante consiste à la rendre plus visible et fonctionnelle. Elle est actuellement cachée par un porte-vélo amovible et l'écoulement est souvent défectueux.

Eclairage :

L'éclairage existant n'est plus forcément d'actualité et n'a pas un côté écologique. Il sera donc changé par un éclairage au sol, qui en plus, mettra les platanes en valeur.

Cheminement :

Le préavis propose un cheminement en gravier. L'ensemble de la commission trouve que le choix de « pavés gazon » serait plus judicieux afin d'éviter que le gravier s'écoule dans le lac en cas de fortes pluies.

La commission unanime est satisfaite du préavis présenté et se réjouit de la mise en valeur de ce lieu.

Elle émet cependant un souhait à l'intention de la Municipalité soit d'envisager la possibilité de destiner une ou deux places de parc existantes exclusivement aux deux roues de manière à ce que les gens de passage désirant profiter de ce lieu de convivialité puissent stationner leurs vélos ou motos à proximité.

En conclusion, la commission à l'unanimité, propose d'accepter l'arrêté suivant :

Le CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la plate-bande du port logeant le radier;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 80'000.-- ; le compte no 9141.33 est ouvert au bilan à cet effet;

- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : d'utiliser la réserve au bilan no 9280.05 « réserve entretien port Pécos » pour amortissement de la moitié de l'investissement soit CHF 40'000.—;
- Article 5 : d'amortir le solde de cet investissement après prélèvement à la réserve, par le compte no 470.331 sur une dure de 10 ans, la première fois au budget 2019.

Grandson, le 15 février 2018

Natacha Zari-Stucki, rapporteur :



Pierre-André Délitroz :



Nicolas Perrin :

